

seconda volta delle Isole Ionie presso Sua Maestà l'imperatore e re Napoleone il Grande. 1811. (*Au v<sup>o</sup> du titre :*) Dai torchi di J. G. Dentu.

In-8<sup>o</sup> de onze pages. Plaquette rarissime, imprimée à Paris. — Bibliothèque nationale de Paris : Inv. Y + 9363.

828. — Ξενοφώντας τὰ σωζόμενα ἐπιστάσις καὶ διορθώσεις Σπυρίδωνος Βλακτῆ. Ἐκδόσις πρώτη. Τόμος πρῶτος. Ἐνετίησιν, παρὰ Πάνου Θεοδοσίου τῷ ἔξ Ἰωαννίνων. 1811.

In-8<sup>o</sup> de ζ' (7) et 391 pages. Marque de l'imprimeur sur le titre. Édition d'une très grande rareté. Tome deuxième : 404 pages. Tome troisième : 356 pages. Tome quatrième : 447 pages. — Bibliothèque du Collège Flangini (à Venise) : 262.

829. — Observations météorologiques faites à Corfou dans l'année 1810. *Corfou*, de l'Imprimerie Imperiale du Gouvernement des Iles Joniennes.

In-4<sup>o</sup> de quatorze pages et un feuillet blanc. Rarissime. L'auteur de cet opuscule est EMMANUEL THEÓTOKIS. — Bibliothèque de Laurent Vrokinis (à Corfou).

830. — Or. : de Corfou. L. : de S<sup>t</sup> Napoléon. Fêtes réunies de S<sup>t</sup> Jean et de la naissance du Roi de Rome.

In-4<sup>o</sup> de quarante pages. Plaquette de la plus extraordinaire rareté. La loge maçonnique de Corfou n'en possède pas d'exemplaire.

Voici la collation de ce petit volume :

Page 1 : Le titre reproduit ci-dessus. Page 2 blanche.

Page 3, d'abord ce titre d'entrée en matière :

*Fêtes réunies de S<sup>t</sup> Jean et de la Naissance du roi de Rome, célébrées par la R. : L. : de S<sup>t</sup> Napoléon, le 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>me</sup> mois de l'an de la V. : L. : 5811 (1 juillet 1811).* Suit un « Extrait de la Pl. : des trav. : du dit jour », qui se termine page 9. La page 10 est blanche.

Pages 11 à 29 : « Discours du T. : C. : F. : Bottu. » La page 30 est blanche.

Pages 31 à 40 : « Discours (*en italien*) du T. : C. : F. : Chiappini. »

Bibliothèque de Laurent Vrokinis (à Corfou).

831. — Regolamento del Collegio Medico Jonio.

In-4<sup>o</sup> de 16 pages. Sans date, mais l'exemplaire que j'ai eu entre les mains porte la date 1811 d'une écriture du temps. On voit d'ailleurs, page 16, que ce Règlement est postérieur au 22 juin 1810.

